

Évaluation, missions, concours... Quoi de neuf au JO cette semaine ?

Bastien Scordia

Un nouveau comité d'évaluation des cadres supérieurs. Un [arrêté](#) publié le 10 avril crée un comité d'évaluation au sein du ministère de la Culture. Un comité dénommé "comité parcours et carrière". Ce comité appréciera notamment *"les parcours et les compétences professionnelles des cadres supérieurs"* du périmètre ministériel. A ce titre, il devra notamment émettre *"des recommandations en vue d'assurer leur développement et leur professionnalisation en tenant compte de l'évolution des besoins des administrations publiques"*. La création de ce comité fait suite à la réforme de la haute fonction publique et à ses textes d'application, qui mettent l'accent sur l'évaluation des cadres supérieurs avec la mise en place, dans chaque département ministériel, d'un comité d'évaluation.

Des précisions sur les compétences d'une unité de gendarmerie. Un [décret](#) vient de préciser les attributions de la section de recherches de la gendarmerie prévôtale chargée du contentieux pénal à l'étranger lié aux affaires militaires. Cette section, explique le décret, *"a pour domaine de compétence le traitement des infractions de toute nature commises en tout ou partie hors du territoire de la République française par les membres des forces armées françaises ou à l'encontre de celles-ci"*. Dans le détail, cette section est notamment chargée de *"renforcer les brigades prévôtales sur les théâtres d'opérations extérieures ou positionnées auprès des forces militaires de présence, en particulier lorsque cet engagement est justifié par la gravité des faits, leur complexité, leur sensibilité ou leur sérialité"*, de *"poursuivre et de coordonner sur le territoire national, les investigations initiées par les prévôts hors des frontières du territoire national"*, de *"mener des actes techniques dans un cadre international d'entraide judiciaire"* ou encore d'*"assister les services de la police nationale, ainsi que tous les autres services ministériels, en cas d'infractions entrant dans son domaine de compétence"*.

Le nombre de places offertes aux concours de techniciens de police technique et scientifique. Comme chaque semaine, plusieurs textes publiés au Journal officiel fixent le nombre de postes offerts à certains concours de la fonction publique. C'est le cas notamment avec la publication d'un [arrêté](#) fixant, au titre de l'année 2025, le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de techniciens de police technique et scientifique de la police nationale. Contre 191 cette année, 130 postes sont ainsi offerts l'année prochaine dont 78 au concours externe et 52 au concours interne.

Également publiés :

-Un [arrêté](#) relatif à une opération de restructuration au sein de la direction régionale de

l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Centre-Val de Loire ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires et d'accompagnement des agents

-Un [arrêté](#) fixant pour 2024 les conditions d'avancement au grade supérieur des commissaires des armées servant au titre de la réserve opérationnelle

- Un [arrêté](#) fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents du ministère des Affaires étrangères

-Un [arrêté](#) relatif à la rémunération universitaire de certains membres du personnel des centres hospitaliers et universitaires

-Un [arrêté](#) relatif à la formation initiale des agents de constatation principaux de 2e classe stagiaires de la branche surveillance et de la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

-Un [arrêté](#) fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

-Un [arrêté](#) annulant et reportant les épreuves écrites d'admissibilité du concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

-Un [arrêté](#) fixant les conditions d'organisation et de déroulement du concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement